

BULLETIN MUNICIPAL de SAINT-VITAL n° 303
Compte-rendu de la réunion du Conseil MunicipalSéance du **04 octobre 2019**

Date de convocation 17 septembre 2019

Conseillers Municipaux en exercice **15**Conseillers Municipaux présents **10**Conseillers Municipaux votants **10**

L'an deux mille dix-neuf, le quatre du mois d'octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANCO Gérard, Maire.

Présents :

Gérard BLANCO,

Marie-Hélène BOCQUIN, Vincent BRUET-HOTTELAZ, Isabelle BUGAYSKI, Thierry CHAMIOT, Rachel CUVEX-MICHOLIN, Serge DAL BIANCO, Vincent GUIDON, Marie-Noëlle RICHON, Alain SIBILLE.

Marie-Christine CAUSARANO

Excusés : Dominique LAVOINE, Anne-Sophie LOBASCIO, Bruno PALENI, Jean-François PETIT, Mirella STROZZA.**Secrétaire de séance :** Serge DAL BIANCO**Information de Mr le Maire :****Mr le Maire annonce au conseil municipal qu'il ne souhaite pas se présenter aux élections municipales de mars 2020.****1. Approbation du Compte-Rendu de la séance du conseil municipal du 04 juin 2019**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 04 juin 2019.

➤ Le Maire propose à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- approbation du plan de formation mutualisé du personnel communal avec ARLYSERE

2. RODP Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les chantiers.

20191004-23

Vu l'article L 2122-22, 2° du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) ;

Le Maire expose la parution au Journal Officiel du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux (ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et de gaz, canalisations particulières d'énergie électrique).

Il propose au Conseil Municipal, de délibérer pour :

- instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux,
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, l'instauration de cette redevance annuelle due à la commune.

3. CLECT CA ARLYSERE Approbation du rapport 2019

20191004-24

Comme le prévoit la réglementation, 2 ans après la fusion de nos 4 Communautés de Communes en une Communauté d'Agglomération, le Conseil Communautaire a procédé à la définition de l'intérêt communautaire d'Arlyser ce qui a permis de procéder à une refonte des statuts de la Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2019.

A cette même date, la compétence action sociale est mise en œuvre par le CIAS Arlysère et certaines compétences restituées aux Communes.

Dans ce cadre, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie les 22 août et 5 septembre dernier pour évaluer l'année suivant les prises de compétences, les charges liées aux transferts par les Communes ainsi que les charges résultant d'une restitution de compétences.

Le rapport de la Commission doit désormais être entériné par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant des deux tiers de la population totale. Il sera, accompagné de l'avis des Communes membres, transmis aux Conseillers Communautaires, en préparation du Conseil d'Agglomération de décembre prochain, pour détermination, par ce dernier, des Attributions de Compensation Définitives 2019.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le rapport de CLECT 2019 de la CA Arlysère joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le rapport du CLECT.

4. Adoption Plan de Formation mutualisé pour le personnel communal.

20191004-25

Vu le plan de formation mutualisé proposé pour le territoire d'Arlysère, Cœur de Savoie ;

Vu l'avis du comité technique en date du 9 juillet 2019 ;

Considérant l'obligation, pour chaque employeur territorial, de se doter d'un plan de formation annuel ou pluriannuel ;

Considérant l'intérêt de la démarche qui permettra aux agents de participer à des stages de formation organisés localement et correspondant aux besoins exprimés par les territoires ;

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée l'obligation qui incombe aux employeurs territoriaux de se doter, pour une période donnée, d'un plan de formation qui contribue notamment au développement des compétences de leurs agents pour un service public de proximité et de qualité.

Il ajoute qu'un partenariat entre les centres de gestion de la fonction publique territoriale (CDG) de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Haute-Savoie, de la Savoie et la délégation Rhône-Alpes Grenoble du Centre National de Fonction Publique Territoriale (CNFPT), a été mis en œuvre pour proposer aux employeurs territoriaux de moins de cinquante agents un plan de formation mutualisé par territoire en Savoie : les territoires d'Arlysère, Cœur de Savoie, de Grand Lac, de l'Avant-Pays Savoyard, du Voironnais, Cœur de Chartreuse, de Grand Chambéry, de Maurienne et de Tarentaise.

L'un des objectifs de cette démarche mutualisée consiste notamment à rapprocher le dispositif de formation du lieu de travail des agents, sur chacun des territoires concernés et à adapter l'offre de formation aux besoins des collectivités du secteur.

Le comité technique du Cdg73 a d'ores et déjà émis, le 9 juillet 2019, un avis favorable aux plans de formation mutualisés.

Il est dès lors possible pour la collectivité d'adhérer au Plan de Formation Mutualisé (PFM) du territoire d'Arlysère, tel qu'il a été constitué au terme d'un recensement des besoins intervenu au printemps 2019 auprès des employeurs territoriaux d'Arlysère.

Le Maire propose aux membres de l'assemblée d'adopter le plan de formation mutualisé du territoire d'Arlysère, Cœur de Savoie ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le plan de formation mutualisé proposé par Arlysère.

5. Rapport d'activités 2018 CA ARLYSERE

Le Maire présente à l'assemblée le rapport 2018 notifié par la Communauté d'Agglomération ARLYSERE. Ce document retrace l'ensemble de l'activité de l'établissement.

6. Point sur les travaux

Eclairage public :

Les travaux sont achevés depuis le mois de juin :

44 luminaires ont été remplacés, 5 armoires de commande ont été rénovées.

Tous les luminaires Boules ont été supprimés (ils sont interdits désormais à cause de la pollution lumineuse).

Plus de 50% d'économie a été réalisée sur la consommation d'énergie et l'abonnement électrique des luminaires remplacés.

Mise en valeur par la lumière de la façade de la Mairie, et du bassin.

Un investissement total de 53 800 € HT subventionné à hauteur de 74% (FDEC, SDES, TEPCV ARLYSERE et Certificats d'économies d'énergie).

Entrée et sécurisation de la traversée du village :

Les travaux vont démarrer à la fin du mois d'octobre, l'entreprise adjudicataire est l'entreprise EIFFAGE.

La durée du chantier est évaluée à un mois environ.

Dans la continuité, le Maire présente l'esquisse de la sécurisation de la montée des Chavannes.

Enfouissement des réseaux électriques et télécom :

Les travaux ont pris un peu de retard, la charge de travail des entreprises est importante sur notre secteur actuellement.

Une réunion a eu lieu en mairie pour coordonner les différents intervenants.

7. Rentrée des classes

Regroupement pédagogique des écoles de St-Vital et Montailleir :

102 élèves ont repris la classe dans les deux écoles, dont 59 élèves pour St-Vital et 43 pour Montailleir.

Saint-Vital : 59 enfants Mme Emilie HENRIOT (directrice), CE1 : 10 – CE2 : 10

Mme Christine VILLENEUVE CE1 : 8 – CE2 : 12

Mme Elsa LEFORESTIER CM1 : 9 – CM2 : 10

Montailleir : 43 enfants Mme Blandine ALBRIEUX (directrice) GS : 10 - CP : 10

Mme Anne BAIWIR PS : 11 – MS : 12

8. Cérémonie commémorative du 11 novembre 1918

Vous êtes invités à assister à la cérémonie qui se déroulera devant le monument aux morts le **11 novembre à 9h30**.

Horaires pour les autres communes : 10h30 Grésy-sur-Isère 11h30 Montailleir

9. Repas des Aînés

La date retenue est le samedi 30 novembre à midi. Les personnes nouvellement installées sur la commune sont invitées à se faire connaître en mairie (à partir de 65 ans).

10 Fête du Boudin

L'amicale des anciens sapeurs-pompiers de Saint Vital vous convie à sa traditionnelle « fête du Boudin ». Elle aura lieu le dimanche 13 octobre à partir de 9 heures à la Sanviotaine.

11 Concert Melt in Potes

Dimanche 24 novembre 2019, à la Sanviotaine, à partir de 14h30 les musiciens du groupe Melt in Potes vous proposent un après-midi musical. Entrée libre.

12 Bibliothèque Municipale

Votre bibliothèque a repris ses horaires d'ouverture de l'année scolaire :

- mardi de 16 heures à 18 heures,
- jeudi de 14 heures à 17 heures

(Le mardi seulement pendant les vacances)

Durant l'été, la bibliothèque a été réaménagée, et l'ambiance y sera encore plus conviviale.

Une table thématique située au rez de chaussée, commémore les 500 ans de la mort de Léonard de Vinci.

La bibliothèque est en cours d'informatisation, des animations seront proposées tout au long de l'année. Dès à présent l'équipe de bénévoles vous accueille avec plaisir et l'on peut venir avec ses parents, ses bébés, son tricot, ses gâteaux et ses jeux de société.

La bibliothèque est ouverte à tous, l'inscription est gratuite, comme le prêt de livres et de CD.

Pour ceux qui ont des difficultés de déplacement, le portage de livres à domicile est possible.

Vous pouvez envoyer suggestions et demandes à l'adresse mail : bibiotheque-saintvital@laposte.net

13 Etat-Civil

- Naissances de :

- * Evan, fils de Pauline LEGOUGE et de Jérôme PERNET,
- * Gaël, fils de Patricia RAMON PENA et de Michaël PEPIN,

le Conseil Municipal adresse ses félicitations aux parents et ses meilleurs vœux de bonheur aux bébés.

- Mariage de : Charlène FAVRE et Fabrice LOLIVA, le Conseil Municipal leur adresse ses meilleurs vœux de bonheur.